

Santé

« Avant d'aller aux urgences, si mon médecin traitant n'est pas disponible, j'appelle le 15 »

Domaine(s) :

- Santé

Le système de santé, et plus particulièrement les services d'urgences, font face à des tensions importantes. Tout au long de l'année, et plus encore en période estivale, il est important de ne pas surcharger les urgences afin que ces services restent disponibles pour accueillir les cas les plus graves et afin d'orienter au mieux les personnes qui ont besoin de soins.

Qui contacter avant de se rendre aux urgences ?

Les alternatives aux urgences sont les suivantes :

- appeler son médecin traitant, durant la journée ;
- appeler le 15 (ou contacter le 114 pour les malentendants) ;
- chercher un rendez-vous en téléconsultation ;
- contacter [un service d'accès aux soins \(SAS\)](#) [1] : il existe déjà 25 centres qui couvrent 65 % de la population et permettent d'avoir en temps réel les créneaux disponibles des médecins libéraux ;
- contacter [SOS Médecins](#). [2]

Dans quelles situations il est inutile d'aller aux urgences ?

Dans tous les cas, il ne faut pas aller aux urgences pour :

- un certificat médical sportif ;
- un renouvellement d'ordonnance ;
- une vaccination ;
- une prolongation d'arrêt de travail ;
- la réalisation de radios sans prescription ;
- un test de grossesse sans signe d'une maladie.



**AVANT D'ALLER AUX URGENCES,
SI MON MÉDECIN TRAITANT
N'EST PAS DISPONIBLE,
J'APPELLE LE 📞 15.**

LES URGENCES SONT RÉSERVÉES AUX CAS LES PLUS GRAVES.



[3]

© Assurance maladie

Mis à jour le 29/07/22

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/avant-daller-aux-urgences-si-mon-medecin-traitant-nest-pas-disponible-jappelle-15>